

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.127.B

Centrale d'achat GRAP - fourniture de matériels électriques et d'électroménager – 7 lots – Autorisation de signature

LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 août 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.127.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

CENTRALE D'ACHAT GRAP - FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES ET D'ELECTROMENAGER – 7 LOTS – AUTORISATION DE SIGNATURE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition :DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux :[20399 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous sûrs et durables.

ODD 12 : Consommation et production responsables.

ODD 13 : Lutte contre le changement climatique.

Par délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de GrandAngoulême, particulièrement la création d'une centrale d'achat communautaire devant prendre en charge, au bénéfice de ses adhérents, la passation des marchés de travaux, fournitures et services.

Le 13 juin 2024, le conseil communautaire a adopté, par une délibération n°102, le règlement intérieur et le modèle de convention d'adhésion à cette centrale d'achat nommée « GrAP – GrandAngoulême Achats Partagés », complétée par une nouvelle délibération n°241 en date du 19 décembre 2024 précisant les modalités financières d'adhésion.

Dans le cadre de la centrale d'achat GrAP, les adhérents ont été sollicités, au sein du COPIL achat, pour approuver le renouvellement des marchés de fournitures de matériels électriques et d'électroménager et pour assurer le recensement de leurs besoins en la matière.

Il en résulte que la forme des marchés à intervenir est l'accord-cadre conclu avec un seul opérateur (mono-attributaire) s'exécutant par l'émission de bons de commandes sur la base de prix unitaires en application des dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 à 6 et R. 2162-13 à 14 du code de la commande publique. Il est conclu sans engagement sur un montant minimum de commandes et avec un montant maximum, tel que précisé ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250904-2025_09_127b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025

Publication : 09/09/2025

L'accord-cadre est allotie de la façon suivante :

N° lot	Désignation du lot	Montant HT annuel Maxi
Lot 1	Fournitures électriques pour le secteur des bâtiments	550 000,00 €
Lot 2	Eclairages pour le secteur des bâtiments	500 000,00 €
Lot 3	Fournitures électriques pour le secteur des espaces publics	500 000,00 €
Lot 4	Lampes et accessoires pour le secteur des espaces publics	400 000,00 €
Lot 5	Piles et accumulateurs électriques	100 000,00 €
Lot 6	Matériels électroménager neuf	200 000,00 €
Lot 7	Matériels électroménager d'occasion et services de réparations d'électroménager (marché réservé)	200 000,00 €
TOTAL		2 450 000,00 €

Le lot n°7 est un marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de travailleurs défavorisés comme le permet l'article L. 2113-13 du code de la commande publique.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Au regard du montant estimé des besoins de l'ensemble des membres, la passation des marchés est soumise à la procédure d'appel d'offres en application des articles L2113-10, L2124-2, R2113-1, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Monique CHIRON, conseillère déléguée, membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, à signer les marchés à intervenir relatifs à la fourniture de matériels électriques et d'électroménager (7 lots).

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---